



## Je ne suis pas d'accord avec les indemnisations de l'assurance du dentiste qui m'a causé un préjudice

Par **Sentinelle**, le **19/11/2019** à **14:40**

Bonjour voilà j'ai subi des préjudices dus à un dentiste qui a mal fait les prothèses et mes couronnes dentaires après avoir vu un expert dentiste qui confirme que les soins ne sont pas effectués selon les données acquises de la science. L'assurance de ce dentiste me propose que 500 € pour la souffrance endurée et 500 € pour un préjudice esthétique temporaire. Je ne suis pas du tout d'accord avec leur proposition surtout pour la souffrance endurée. Que puis-je faire et quelle somme puis-je demander..merci

Par **carolinedenambride**, le **24/01/2020** à **10:49**

Bonjour,

ne signez rien sans expertise médicale judiciaire.

Il est nécessaire de déposer d'un "vrai" rapport évaluant l'intégralité de vos préjudices.

sans une évaluation certaine, aucun chiffrage indemnitaire n'est possible.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON